

# «Tout le monde doit avoir une assurance de groupe»

**Pour financer la pension d'entreprise pour tous, le ministre des Pensions ouvre la porte à la taxation du capital spéculatif, mais pas à celui qui soutient l'économie.**

A entendre le ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, tout le monde aura bientôt une assurance de groupe ou un fonds de pension pour compléter sa pension légale. Pour généraliser le second pilier à toute la population active, le gouvernement entend «rendre le système fiscal encore plus intéressant», affirme le ministre MR dans une interview accordée à nos confrères du Tijd.

Et ce n'est pas tout. Contrairement à ce qu'affirment les syndicats, le ministre affirme que les pensions des fonctionnaires ne vont pas diminuer. «Début 2015, nous allons instituer un Comité national des pensions, où seront représentés à la fois le gouvernement et les partenaires sociaux. C'est ce comité qui mettra en oeuvre la réforme des pensions».

Malgré les grèves récentes, Daniel Bacquelaine est «convaincu qu'une

majorité de la population soutient cette réforme», même s'il a aussi «conscience que beaucoup sont inquiets», notamment «parce qu'on leur a menti». Ainsi par exemple, «il est vrai que les années d'étude ne seront bientôt plus considérées comme des années de travail pour la pension anticipée des fonctionnaires. Mais contrairement à ce que continuent à affirmer les syndicats, ces années vont continuer à compter pour le calcul de leur pension. Les pensions des fonctionnaires ne vont donc pas diminuer».

Devoir attendre 67 ans pour pouvoir prendre sa pension, une idée qui effraie ceux qui ont commencé à travailler tôt, est aussi un mythe, puisque «même après 2019, les employés qui ont 63 ans et 42 ans de carrière derrière eux pourront encore prendre leur pension anticipée». Avec même «des exceptions supplémentaires pour les métiers pénibles». Pour cela, la «pension à points» permettra à chacun de gérer sa carrière.

Mais la réforme sera plus profonde que ça encore. «Elle doit aller de pair avec une réforme du marché du travail. Même si ce n'est pas explicite

dans l'accord du gouvernement, on doit s'attaquer à la pyramide des âges et aux barèmes d'ancienneté, qui font que les travailleurs plus âgés sont trop chers. Pour eux, on doit développer de nouvelles fonctions et pourquoi pas des pensions à temps partiel».

A ses yeux, tout cela doit être budgétairement neutre. L'extension de la pension d'entreprise aux indépendants, une forme d'allègement des charges qui pèsent sur le travail, devrait donc être compensée par des taxes «sur la consommation et les accises». Ou «sur le capital qui dort ou est issu de la spéculation, mais pas sur celui qui est investi dans l'économie. Au contraire, il faut encourager ces investissements. Je pense par exemple à la loi Cooreman-De Clercq», qui encourageait l'achat d'actions de sociétés belges et de PME.

Quant à la taxation des plus-values sur actions, «même les Etats-Unis en ont une. On devrait pouvoir le faire aussi. Mais si on peut aussi tenir compte des moins-values, sinon on punit les gens qui osent prendre des risques».

**J.-Y. K., W. V. D. V. & J. D'H.**